

PRELUDE GROUPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 239 700 euros
Siège social : 218 Voie Aristide Bergès - Parc Alpespace
73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC
804 004 612 R.C.S. CHAMBERY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

DOCUMENTS DEPOSES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

1- Bilan, compte de résultat et annexe

2- Affectation du résultat.

DOCUMENTS CERTIFIES CONFORMES,

Le Gérant,

Monsieur Patrick BERGERET-JEANNET

*Documents certifiés
conformes*

implid

Société d'Expertise Comptable

270 Rue Maurice Herzog - Actipôle 1 - 73420 VIVIERS DU LAC

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC FR

Désignation de l'entreprise PRELUDE GROUPE - SIREN : 804004612										☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	
Ventes de marchandises				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
Production vendue biens						215		214			
Production vendue services						217		218	414 841		
Production stockée								222			
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226	11 163		
Autres produits								230	376		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232	426 380		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240			
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier		20 339	immobilier			242	133 171		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	946	244	3 811		
Rémunérations du personnel								250	220 748		
Charges sociales								252	27 890		
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254	2 120		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger				259		262	43		
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	387 783		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)								270	38 597		
Produits financiers						(III)		280	157 868		
Produits exceptionnels						(IV)		290	908 137		
Charges financières						(V)		294	2 487		
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300	30 030		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348					
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	26 479		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)								310	1 045 606		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2				312	1 045 606	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles					322					
	Impôts et taxes non déductibles					324	26 479				
	Divers dt intérêts excédentaires	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	127 763			
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier			(Part de loyers de réintégration)	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997			
Dédutions	Entreprise nouvelle	986		Zone franche urbaine	987				342		
	Reprise d'entreprise en difficulté	981		Jeune entreprise innovante	989						
	Zone restruct. défense	127		Zone revitalisation rurales	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344						
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Zone de développement prioritaire	993						
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992									
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit					346			350	1 076 933
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)					655				
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)					643				
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)					645				
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)					647				
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)					648				
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)					641				
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990				
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)					649						
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	122 915	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356					
Déficits antérieurs reportables								360			
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	122 915	372			
DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES											
TVTS									1 703		
AMENDES ET PENALITES									1 030		

**PRELUDE GROUPE
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 239 700 EUROS
SIEGE SOCIAL : 218 VOIE ARISTIDE BERGES - PARC ALPESPACE
73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC
804 004 612 RCS CHAMBERY**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 28 JUIN 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**DEUXIEME DÉCISION
Affectation du résultat**

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 045 606,26 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 045 606,26 euros
------------------------	--------------------

A hauteur de	30 000,00 euros
--------------	-----------------

A titre de dividende global à l'Associé Unique (soit 0,13 euros par part)	
---	--

Le solde, soit	1 015 606,26 euros
-----------------------	---------------------------

En totalité au compte « autres réserves ».

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Ce dividende sera mis en paiement dans les neuf mois suivants la clôture de l'exercice social par inscription au compte courant de l'associé unique.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.



Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informé qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de son compte courant.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

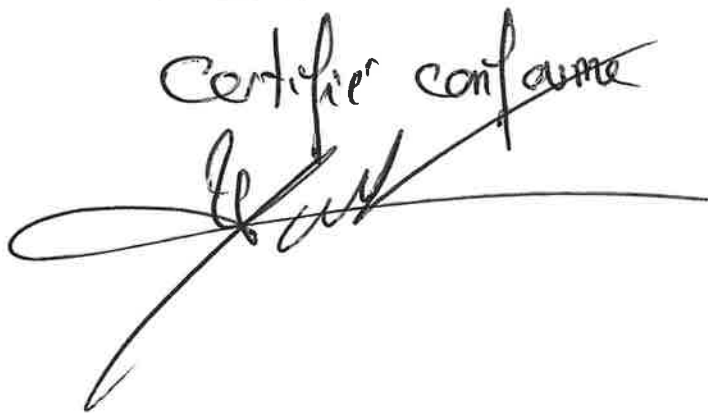
Exercice clos le 31 décembre 2020 : 30 000,00 euros, soit 0,13 euros par titre, dividendes entièrement éligibles à l'abattement de 40 %.

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 30 000,00 euros, soit 0,13 euros par titre, dividendes entièrement éligibles à l'abattement de 40 %.

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 30 000,00 euros, soit 0,13 euros par titre, dividendes entièrement éligibles à l'abattement de 40 %.

Certifié conforme

La Gérance

Certifié conforme


PRELUDE GROUPE
Société à responsabilité limitée
au capital de 239 700 euros
Siège social : 218 Voie Aristide Bergès - Parc Alpespace
73800 SAINTE-HELENE-DU-LAC
804 004 612 R.C.S. CHAMBERY

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

DOCUMENTS DEPOSES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBERY

1- Bilan, compte de résultat et annexe

2- Affectation du résultat.

DOCUMENTS CERTIFIES CONFORMES,

Le Gérant,

Monsieur Patrick BERGERET-JEANNET

*Documents certifiés
conformes*

implid

Société d'Expertise Comptable

270 Rue Maurice Herzog – Actipôle 1 – 73420 VIVIERS DU LAC

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024



N° 15948 - 06
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise PRELUDE GROUPE - SIREN : 804004612										Néant ☐					
Durée de l'exercice en nombre de mois 12										Durée de l'exercice précédent 12					
										Exercice N clos le 31/12/2023					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial									010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres									014	3 462	016	3 462		
	Immobilisations corporelles									028	11 600	030	8 809	2 791	
	Immobilisations financières (1)									040	308 277	042		308 277	
	TOTAL I (5)									044	323 339	048	12 271	311 068	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production									050		052			
	Stocks marchandises									060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés									068	259 344	070		259 344	
	Créances autres (3)									072	682 609	074		682 609	
	Valeurs mobilières de placement									080		082			
	Disponibilités									084	1 211 665	086		1 211 665	
	Charges constatées d'avance									092	6 869	094		6 869	
	TOTAL II									096	2 160 487	098		2 160 487	
TOTAL GENERAL (I + II)										110	2 483 826	112	12 271	2 471 555	
PASSIF												Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel										120		239 700		
	Ecart de réévaluation										124				
	Réserve légale										126		23 970		
	Réserves réglementées										130				
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...)									131		132	887 291		
	Report à nouveau										134				
	Résultat de l'exercice										136		1 045 606		
	Subventions d'investissement										137				
	Provisions réglementées										140				
	TOTAL I										142		2 196 567		
Provisions pour risques et charges										TOTAL II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156		29 970		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164				
	Fournisseurs et comptes rattachés										166		25 171		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)									169	6 593	172	96 463		
	Comptes courants d'associés										173		123 384		
	Autres dettes										175				
	Produits constatés d'avance										174				
	TOTAL III										176		274 988		
TOTAL GENERAL (I + II + III)											180		2 471 555		
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	1 012							
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	908 137							